



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO S-2443

Avis public est donné que le règlement numéro S-2443 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à agrandir l'aire d'affectation « Urbaine » à même une aire d'affectation « Commerciale régionale », dans le secteur du Domaine-Vert Nord et prévoir que tout dépôt de projet devra être assujéti à un plan d'aménagement d'ensemble est entré en vigueur le 15 septembre 2023, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Que le présent règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, tel qu'il appert d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 15 septembre 2023.

Également, le règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité par la Communauté métropolitaine de Montréal en date du 31 août 2023.

Le règlement entre donc en vigueur à la date la plus tardive entre la notification du ministère et la délivrance du certificat de conformité de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Ce règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur.

Donné à Mirabel ce 5 octobre 2023

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate